

AFP (14/09/10)

Le chantier du jardin des Halles à Paris va pouvoir se poursuivre

PARIS, 14 sept 2010 (AFP) - Le chantier du jardin des Halles, première étape du monumental plan de rénovation de ce quartier central de Paris, va pouvoir se poursuivre, le préfet de région IDF Daniel Canepa ayant finalement décidé de ne pas contester en justice un "avenant" accordé à son architecte David Mangin.

Daniel Canepa a annoncé mardi à l'AFP qu'il ne déférerait pas au tribunal administratif cet avenant - une rallonge de 255.000 euros accordée en avril à David Mangin- qui présentait pourtant, selon lui, "des irrégularités".

"Nous avons à la suite d'un examen juridique extrêmement approfondi estimé qu'il n'y avait pas lieu de déférer cet avenant", a déclaré M. Canepa.

Le préfet a expliqué qu'il s'était rangé aux arguments de la SemParisSeine, mandataire de la Ville de Paris dans ce dossier, qui a proposé l'arrêt en avril 2011 du marché d'aménagement du jardin qui devait courir jusqu'en 2015.

Cette solution est "juridiquement et d'un point de vue pratique opératoire et recevable", selon une analyse de la préfecture.

"Nous avons examiné cet avenant, il présentait des irrégularités, c'est ce que j'ai écrit à la SemParisSeine", a affirmé M. Canepa.

Mais la société d'économie mixte a "apporté des arguments qui ont été examinés à nouveau, au regard notamment de l'évolution de la réglementation sur les marchés de définition", a-t-il ajouté.

Dans un communiqué, la ville de Paris s'est "réjouie de cette décision qui permet de poursuivre ce projet majeur".

"Bien entendu, la ville de Paris prendra en compte la récente évolution de la réglementation sur les marchés de définition et mettra fin, comme elle s'y est engagée, au marché d'aménagement du jardin des Halles, pour en engager un autre dans les bonnes formes, afin que le projet n'ait pas à pâtir de cette régularisation", écrit-elle.

La ville "ne peut que s'étonner" que le maire UMP du 1er arrondissement Jean-François Legaret ait l'intention d'engager une procédure en justice "alors qu'il avait lui-même déclaré qu'il était favorable au projet dans son ensemble dès 2009".

M. Legaret a annoncé à l'AFP son intention de déférer d'ici à mercredi soir l'avenant au tribunal administratif ainsi que la déclaration d'utilité publique (DUP) signée par M. Canepa.

Il "défie le maire de Paris (Bertrand Delanoë, PS) d'oser contester son intérêt à agir".

Selon la mairie, "l'intérêt public du projet des Halles, qui a fait l'objet d'un vote unanime, y compris de la part de Jean-François Legaret, lors du conseil de Paris en mars 2010, devrait en effet impliquer que l'on ne s'engage pas dans des procédures juridiques incessantes, mais au contraire que tous les efforts soient unis pour la réussite du réaménagement de ce quartier au coeur de la Métropole".

eb/pr/sd